

Segments imprégnés de diamant synthétique

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 04/05/2024

Date de révision: 04/05/2024

Remplace la fiche: 12/15/2015

Version: 2.0

RUBRIQUE 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	Article
Nom commercial	Segments imprégnés de diamant synthétique
Code du produit	BU Diamond
Autres moyens d'identification	Gas Saw SPW-EQD 350mm, Gas Saw SP-S 300-400mm, SPX-H, SP-H, Floor Saw SP-S 514mm/ 300-600mm / 800mm, PU 35-40mm / 42-47mm / 62-67mm / 72-132mm / 152-202mm / 225-300mm, Wall Saw SP-S 800-1200mm, AG Disc - SPX-EQD 100-150mm, SPX-T, SPX-L Handheld ≤35mm, Electric Saw SP-S 305mm, SPX-H Abrasive, SP-H Abrasive, Bench Saw SP-S 300-500mm, SPX-T Abrasive, AG CW-SPX 100-115mm / 100-180mm / 115-180mm / 125mm, AG CW-SP 100-125mm

1.2. Utilisation recommandée et limitations d'utilisation

Utilisation recommandée	Matériaux de meulage
Restrictions d'emploi	Réservé à un usage professionnel

1.3. Fournisseur

Fournisseur

Hilti (Canada) Corp.
2201 Bristol Circle Suite 700
CA- L6H 0J8 Oakville, Ontario
Canada
T +1905 8139200
1-800-363-4458 toll free - F +1 905 813 9009

Service établissant la fiche technique

Hilti AG
Feldkircherstraße 100
FL- 9494 Schaan
Liechtenstein
T +423 234 2111
product.compliance-power.tools@hilti.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	Emergency CONTACT (24-Hour-Number) GBK/Infotrac ID 101022 (USA domestic) 1 800 535 5053 or international (001) 352 323 3500
------------------	--

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage GHS, y compris conseils de prudence

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

Segments imprégnés de diamant synthétique

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

3.2. Mélanges

Remarques Le soufre est présent sous forme liée et n'est pas libéré sous forme élémentaire.

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
Cobalt	cobalt cobalt	N° CAS: 7440-48-4	10 - 40	Acute Tox. 4 (Voie orale), H302 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, H317 Muta. 2, H341 Carc. 1B, H350 Repr. 1B, H360
Nickel	nickel ALCAN 756 / C.I. 77775 / EL12 / FIBREX / FIBREX P / Ni 0901-S / Ni 270 / Ni 4303T / nickel / NP 2	N° CAS: 7440-02-0	1 - 5	Skin Sens. 1, H317 Carc. 2, H351 STOT RE 1, H372
Soufre	soufre	N° CAS: 7704-34-9	0 - 1	Skin Irrit. 2, H315

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de développement de symptômes: aller à l'air libre et ventiler la pièce suspecte.
Premiers soins après contact avec la peau	Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact oculaire	Peut provoquer une irritation sévère.
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	Irritation: peut irriter le système respiratoire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Autre avis médical ou traitement	Traitement symptomatique.
----------------------------------	---------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés

Moyens d'extinction appropriés	Utilisez un agent extincteur adapté à un feu environnant. Eau. Sable. Mousse. Dioxyde de carbone.
--------------------------------	---

5.2. Moyens d'extinction inappropriés

Agents d'extinction non appropriés	Ne pas utiliser un fort courant d'eau.
------------------------------------	--



Segments imprégnés de diamant synthétique

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

5.3. Dangers spécifiques dus au produit dangereux

Danger d'incendie Non inflammable.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Protection en cas d'incendie Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.

6.3. Référence aux autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable du fournisseur des instructions de manipulation écrites.
Mesures d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Dangers supplémentaires lors du traitement Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage et à un usage professionnel.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage Stocker dans un endroit sec.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Utiliser un système de dépoussiérage, un aspirateur, un purificateur d'air, un nettoyeur d'eau de refroidissement (système Hilti WMS).

8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Dégagement de poussières: masque antipoussière. Si dégagement de poussières: lunettes de protection. Gants. Vêtements de protection.

Vêtements de protection - sélection du matériau:	
Condition	Matériau
	Vêtements de protection ignifuges

Segments imprégnés de diamant synthétique

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Protection des mains:				
Porter gants de cuir.				
Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration
	gants de cuir			

Protection oculaire:		
Lunettes de protection		
Type	Champ d'application	Caractéristiques
Lunettes de sécurité	Poussières	

Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié

Protection respiratoire:		
Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire		
Appareil	Type de filtre	Condition
		Protection contre les poussières

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Autres informations:

Des poussières dangereuses du matériau de la pièce peuvent être générées pendant les opérations de meulage, de perçage, de coupe et/ou de ponçage. Les réglementations nationales relatives aux valeurs limites d'exposition à la poussière doivent être prises en compte dans le cadre de l'évaluation des risques professionnels.

La plupart des poussières générées pendant les opérations de meulage/perçage/découpe et/ou de ponçage proviennent du matériau de base sur lequel on travaille et le risque potentiel lié à cette exposition doit être évalué séparément. Ces poussières peuvent présenter un risque pour la santé, un risque d'incendie ou d'explosion de poussières.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide
Apparence	Aucune donnée disponible
Couleur	Gris argenté à cuivré
Odeur	inodore
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	Aucune donnée disponible

Segments imprégnés de diamant synthétique

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	Aucune donnée disponible
Point de fusion	Aucune donnée disponible
Point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	> 400 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Solubilité	insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport. Le produit n'est pas explosif.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	Pas d'informations complémentaires disponibles
Matières incompatibles	Pas d'informations complémentaires disponibles
Produits de décomposition dangereux	Pas d'informations complémentaires disponibles
Temps de durcissement:	Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	Non classé

Cobalt (7440-48-4)	
DL50 orale rat	550 mg/kg de poids corporel (méthode OCDE 425)
DL50 orale	550 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (OCDE 402 : Toxicité cutanée aiguë, 24 h, Rat, Mâle / femelle, Valeur expérimentale, Dermique, 15 jour(s))

Nickel (7440-02-0)	
DL50 orale rat	> 9000 mg/kg (méthode OCDE 401)
DL50 orale	9000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	≥ 10,2 mg/l (1 h)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non classé

Segments imprégnés de diamant synthétique

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé
Cancérogénicité	Non classé
Cobalt (7440-48-4)	
Groupe IARC	2A - Probablement cancérogène pour l'homme
National Toxicology Program (NTP) Status	Cancérogène pour l'être humain selon une hypothèse raisonnable
Nickel (7440-02-0)	
Groupe IARC	2B - Peut-être cancérogène pour l'homme
National Toxicology Program (NTP) Status	Cancérogène pour l'être humain selon une hypothèse raisonnable
Toxicité pour la reproduction	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Non classé
Nickel (7440-02-0)	
LOAEC (inhalation, rat, poussière/brouillard/fumée, 90 jours)	0,1 mg/m ³ (2 ans; (méthode OCDE 451))
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	Non classé
Voies d'exposition possibles	Inhalation.
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	Irritation: peut irriter le système respiratoire.
Symptômes/effets après inhalation	Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact oculaire	Peut provoquer une irritation sévère.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	Non classé

Cobalt (7440-48-4)	
CL50 - Poisson [1]	(96h; Danio rerio; OECD 203)
CE50 72h - Algues [1]	0,035 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata)
NOEC (aigu)	3,2 mg/l (48h; Daphnia magna; OECD 202)

12.2. Persistance et dégradabilité

Cobalt (7440-48-4)	
Non rapidement dégradable	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet (inorganique)
DThO	Sans objet (inorganique)

Segments imprégnés de diamant synthétique

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Nickel (7440-02-0)	
Non rapidement dégradable	
Persistance et dégradabilité	Ne s'applique pas aux substances non organiques.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet (inorganique)
DThO	Sans objet (inorganique)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Cobalt (7440-48-4)	
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (FCB < 500).
BCF - Poisson [1]	< 10 (Pisces, Eau douce (non salée), Étude de littérature)
BCF - Autres organismes aquatiques [1]	< 300 (Invertebrata, Étude de littérature)
Nickel (7440-02-0)	
Potentiel de bioaccumulation	Ne s'applique pas aux substances non organiques.
BCF - Autres organismes aquatiques [1]	8 – 45 (≤ 4 semaine(s), Cambarus sp., Système à courant, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Poids frais)

12.4. Mobilité dans le sol

Cobalt (7440-48-4)	
Ecologie - sol	Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité de la substance.
Nickel (7440-02-0)	
Tension superficielle	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Ecologie - sol	Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité de la substance.

12.5. Autres effets néfastes

Ozone	Non classé
Autres informations	Ne pas laisser le produit se répandre tel quel dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Réglementation régionale sur les déchets	Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éviter le rejet dans l'environnement.
Ecologie - déchets	Éviter le rejet dans l'environnement. Déchets dangereux par suite de leur toxicité.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / RID

ADR	IMDG	IATA	RID
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé



Segments imprégnés de diamant synthétique

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

ADR	IMDG	IATA	RID
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Directives nationales

Segments imprégnés de diamant synthétique	
Indicateurs relatifs à la LIS et à la LES du Canada	Tous les composants de ce produit sont enregistrés, ou exempts d'enregistrement, dans la Liste intérieure des substances (LIS) / Liste extérieure des substances (LES) du Canada
Cobalt (7440-48-4)	
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)	
Nickel (7440-02-0)	
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)	
Soufre (7704-34-9)	
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)	

RUBRIQUE 16: Autres informations



Segments imprégnés de diamant synthétique

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Modification FDS Majeure/Mineure	Aucun(e)
Date d'émission	04-05-2024
Date de révision	04-05-2024
Remplace la fiche	12-15-2015

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
1.3	Service établissant la fiche technique	Modifié	
1.4	Numéro d'urgence	Modifié	
3.2	Composition/informations sur les composants	Modifié	

Textes complet des phrases H:	
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Abréviations et acronymes:	
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
FBC	Facteur de bioconcentration
VLB	Valeur limite biologique
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
CE50	Concentration médiane effective
ED	Propriétés perturbant le système endocrinien
EN	Norme européenne



Segments imprégnés de diamant synthétique

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Abréviations et acronymes:	
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
VLIEP	Valeur limite indicative d'exposition professionnelle
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
N.S.A.	Non spécifié ailleurs
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
VLE	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de Données de Sécurité
TRGS	Prescriptions techniques pour les substance dangereuses
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)
TLM	Tolérance limite médiane
COV	Composés organiques volatiles
WGK	Classe de pollution des eaux
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

SDS_CA_Hilti

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.